

Etude de Me Alain Marti  
AVOCAT AU BARREAU DE GENÈVE

COPIE

3, RUE MICHEL CHAUVET  
1208 GENÈVE

TÉLÉPHONE (022) 346 77 11  
FAX (022) 346 77 35

Courriel : am@etudemarti.com

Sarah Clerc  
Avocate-stagiaire

Monsieur Robert Cramer  
Président du Conseil d'Etat  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
1204 GENEVE

Genève, le 26 juillet 2004.

Concerne : dossier de Monsieur Ferraye.

Monsieur le Président,

Votre scrupule en matière de séparation des pouvoirs vous honore. Mais votre manière de traiter les citoyens qui se préoccupent du sort des finances de la République et tentent quelque chose pour elle n'est pas de la même veine. **L'expression de trafic d'influence est inacceptable.** Le mot trafic implique un paiement malhonnête et quand il s'agit de contribuer au rétablissement des finances publiques, je ne vois pas ce qui peut revêtir une connotation d'illicéité.

Comme citoyen, j'ai entrevu la possibilité d'obtenir un avantage fabuleux pour les finances publiques. C'était honnête. Je n'ai rien à en cacher et je crois bien que je n'en cacherais rien à personne. Il y a suffisamment de citoyens soucieux de l'avenir de la République pour que je puisse leur abandonner le soin de se faire une opinion sur cette correspondance.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Alain Marti.